

Règlement de la 3^e Biennale Internationale Pastel d'Opale

Où et quand :

- ✓ Le salon se déroulera au Forum des Loisirs de Saint-Léonard (62360), avenue des Anciens combattants, du **3 au 18 mars 2018**.
- ✓ Ouverture en semaine de 14h à 18h. Samedi et dimanche, de 10h à 18h.
- ✓ Clôture du salon le dimanche 18 mars vers 17h, après remise du "prix public".

Qui :

- ✓ La cotisation de 20 € et les frais d'accrochage seront réclamés après sélection.
L'absence d'acquittement de ces frais entraînera l'annulation de la sélection.
- ✓ Le bulletin d'inscription à la sélection devra nous parvenir **avant le 10 novembre 2017**, accompagné d'un CV artistique de 10 à 15 lignes et de 5 photographies d'œuvres.

Quoi :

- ✓ Ne sont acceptées que les œuvres réalisées au **pastel sec**, sur tout type de support. Dans le cas de techniques mixtes, le pastel doit être la technique prédominante.
- ✓ **Les œuvres présentées doivent être le fruit d'un travail original de l'artiste ; seront refusées :**
 - les copies d'œuvres déjà éditées de peintres ou photographes.
 - les travaux réalisés en stage ou en formations.
 - Les œuvres déjà présentées avec Pastel d'Opale.
- ✓ Pas de limite quant au format. En revanche, il est recommandé de limiter la largeur des œuvres à **90 cm, encadrement compris**, ou **80 cm pour les œuvres non-encadrées**. Au cas par cas, l'organisation du salon pourra accepter des pastels de "**plus grand format**".
- ✓ Les pastels devront être encadrés et protégés par une vitre naturelle ou synthétique.
- ✓ Pour réduire les frais d'expédition des exposants résidant hors de France, l'association accepte de recevoir les pastels non encadrés. Ils devront se présenter sous la forme :
 - Carton de fond (comportant l'identification de l'œuvre),
 - Le pastel et le passe-partout, protégé d'un papier cristal.*Si l'association fournit le cadre, l'artiste s'engage à lui restituer le coût de cet encadrement en cas de vente du tableau.*
- ✓ **Si vous envoyez vos œuvres par transporteur, veillez à les mettre dans un emballage rigide et réutilisable.**

Comment :

- ✓ Un jury de sélection, indépendant du fonctionnement de l'association, se réunira afin de choisir les œuvres à exposer.
- ✓ Les décisions du jury sont sans appel. L'organisation du salon se réserve le droit de refuser les œuvres qui ne satisferaient pas aux critères choisis ou qui ne correspondraient pas aux photos du dossier.
- ✓ La sélection sera faite à partir de reproductions de très bonne qualité :
 - soit sous forme digitale (1024 x 768 pixels minimum).
 - soit sur papier au format 10 x 15 cm minimum.
- ✓ Les frais d'accrochage seront calculés en fonction du nombre de grilles ou de la largeur de mur utilisée (**20 €** pour une grille ou par mètre de mur).
- ✓ Tout dossier arrivé après la date limite ne pourra être pris en compte.
- ✓ Chaque artiste sera personnellement informé de la décision du jury et du montant de ses frais d'accrochage **avant le 17 décembre 2017**.
- ✓ Réception des pastels envoyés par transporteur, **avant le 5 février 2018**, à
Météo-France
Jean-Pierre Guillaume
17, bd Sainte-Beuve
62200 Boulogne sur Mer – France
- ✓ **Dépôt des pastels le mercredi 28 février et le jeudi 1^{er} mars 2018 de 10h à 18h au Forum des Loisirs de Saint-Léonard (62360)**, avenue des Anciens combattants, ou à partir du 5 février sur rendez-vous au +33 6 85 32 38 24 ou par email à contact@pasteldopale.fr
- ✓ Les œuvres exposées ne pourront être retirées durant le salon.
- ✓ Retrait des œuvres **le dimanche 18 mars 2018** après 17h et la remise du prix public.
- ✓ Les artistes qui ne peuvent décrocher personnellement leurs pastels devront le signaler au commissaire chargé de l'exposition. Dans le cas contraire, l'association expédiera les œuvres à l'adresse de l'artiste, qui s'acquittera des frais de transport.
- ✓ Les œuvres non réclamées ou celles dont les frais de retour ne nous seront pas parvenus un an et un jour après la fin de l'exposition, deviendront la propriété de l'association Pastel d'Opale.
- ✓ L'association s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres confiées. Cependant elle décline toute responsabilité en cas de dommages avant, pendant ou après la période de dépôt et d'exposition. Chaque participant peut assurer individuellement ses œuvres s'il le juge nécessaire.

Déroulement :

- ✓ Les participants autorisent sans réserve, les organisateurs à utiliser gratuitement, ensemble ou séparément, leur nom et reproduction de leurs œuvres dans toutes les manifestations publiques, promotionnelles liées à l'exposition sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation.
- ✓ Un jury indépendant, différent du jury de sélection, récompensera les artistes primés par des lots offerts par les partenaires du salon.
- ✓ Le vernissage de l'exposition aura lieu le **samedi 3 mars 2018 à 19h00** au Forum des Loisirs de Saint-Léonard.
- ✓ Les artistes s'engagent à mettre en vente les œuvres exposées. Dans l'objectif d'un bon fonctionnement, seuls les organisateurs sont habilités à réaliser le rapprochement entre l'acquéreur éventuel et l'artiste.
- ✓ *Il ne sera pas réclamé de participation aux ventes. En revanche, il est de bon ton que l'artiste s'acquitte d'un don équivalent à 15% de la valeur de l'œuvre, au profit de l'association.*
- ✓ A l'issue du vernissage il est proposé un repas entre pastellistes et amis. La participation à ce repas devrait se situer entre 32 et 35 €par personne.

Rappel du calendrier:

- ✓ Date limite de réception des candidatures : **10 novembre 2017.**
- ✓ Notification de la décision du jury : **avant le 17 décembre 2017.**
- ✓ Réception des pastels par transporteur : **avant le 5 février 2018**
- ✓ Dépôt des pastels : **les 28 février et 1^{er} mars 2018** ou sur rendez-vous.
- ✓ Vernissage : **le 3 mars 2018** à partir de 19h00.
- ✓ Retrait des œuvres : le **dimanche 18 mars 2018 à partir de 17h00.**

Récapitulatif et modalité de la sélection des œuvres.

La sélection des œuvres à exposer est effectuée sur dossier.
Ce dossier peut nous être transmis sous forme papier ou digitale.

Il comprend :

1. Le **bulletin d'inscription** pleinement renseigné.
2. Un bref **curriculum vitae** artistique d'une quinzaine de lignes.
3. **Cinq photographies**
 - Soit sur papier au format minimum 10 x15 cm, au verso : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, les dimensions avec encadrement en centimètres.
Joindre une enveloppe suffisamment timbrée pour la réponse et le renvoi des photos.
 - Soit des photographies digitales (JPEG, TIFF, PNG...) au format minimum de 1024 x 768 pixels. (**Pas de CD, envoi par mail**)
Chaque image sera nommée : auteur-titre-dimensions en cm avec encadrement.
(exemple : Degas-Falaise au bord de la mer-32x47)

Les dossiers "papier" sont à adresser à :

Pastel d'Opale
8, rue du Cloître
62200 Boulogne sur Mer - France

Les dossiers digitaux à : selection@pasteldopale.fr.

Retrouvez toutes les informations sur : www.salon.pasteldopale.fr